

puissances spécialistes de l'espace dans des pays tiers, ce qui à notre sens est un développement des plus prometteurs.

Ma délégation voudrait remercier l'Organisation météorologique mondiale et l'Union internationale des télécommunications pour les réponses promptes et bien conçues qu'elles ont données aux demandes qui leur étaient faites dans la résolution 1721 quant à la possibilité pour elles d'élaborer des programmes tirant parti des progrès dans la technique de l'espace extra-atmosphérique aux fins d'étendre les activités dans ces domaines. Nous nous félicitons de la participation des représentants de ces deux institutions spécialisées, ainsi que des représentants d'autres institutions spécialisées qui assistent à ce débat, à savoir l'OMS, l'AIEA et l'UNESCO. Nous espérons que l'OMS et l'UIT, aidées par les gouvernements membres, continueront d'explorer les possibilités -- en particulier selon les principes suggérés dans les sections B et C du projet de résolution A/C.1/L.320 -- d'une application plus étendue de la technique de l'espace extra-atmosphérique à leurs domaines respectifs d'activité.

Je voudrais saisir l'occasion pour dire quelques mots concernant plus particulièrement l'utilisation de satellites artificiels pour les télécommunications. Le paragraphe 3 de la section C du projet de résolution A/C.1/L.320 fait ressortir l'importance de la coopération internationale dans l'établissement de "communications convenables par satellite". Nous exprimons l'espoir que, pour des raisons d'économies et d'efficacité, il sera possible de concevoir et d'établir un système unique de télécommunications dans l'espace cosmique. Ceci ne signifie pas nécessairement que le système doive être